

Office fédéral de l'énergie OFEN  
Section Droit du nucléaire  
3003 Berne

Par courriel à : [matthias.jaggi@bfe.admin.ch](mailto:matthias.jaggi@bfe.admin.ch)

Brugg, le 5 avril 2018

Responsable: Gossin Diane  
Secrétariat: Halter Liliane  
Document: 180404\_Prise de position\_ordonnance  
énergie nucléaire

**Consultation : Révision partielle de l'ordonnance sur l'énergie nucléaire, l'ordonnance sur la responsabilité civile en matière nucléaire, l'ordonnance sur la mise hors service d'une centrale nucléaire et de l'ordonnance sur les hypothèses de risque**

Madame, Monsieur,

Dans votre courrier du 10 janvier dernier vous nous invitez à prendre position sur la consultation mentionnée en objet et nous vous remercions de nous offrir cette possibilité.

L'Union Suisse des Paysans (USP) salue les précisions apportées aux prescriptions concernant l'analyse des défaillances et la mise hors-service provisoire des centrales nucléaires. En effet, l'agriculture serait très touchée par un problème nucléaire, notamment du fait de sa dépendance au territoire. Par conséquent, l'USP approuve l'amélioration des conditions-cadres visant à améliorer la sécurité et à garantir la conformité aux exigences internationales.

En vous remerciant de nous avoir consultés dans le cadre de ce dossier et en demeurant à votre entière disposition pour tout complément d'information, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

**Union Suisse des Paysans**



Markus Ritter  
Président



Jacques Bourgeois  
Directeur